



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
CENTRE NATIONAL DE FORMATION**

**FORMATION AU
MODULE
VIE FEDERALE-VIE CITOYENNE**

*Ce document a été rédigé par les membres de la Direction Technique Nationale de la
Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.*

Le Centre National de Formation de la FFPJP

Le Centre National de Formation est l'émanation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (F.F.P.J.P.) association à but non lucratif agréée par le Ministère chargé des Sports.
Son siège social est situé 13 rue Trigrance 13002 MARSEILLE.

Déclaration d'activité auprès de la D.R.T.E.F.P. région P.A.C.A enregistrée sous le n° 93131283213, en qualité de prestataire de formation conformément à l'article R. 921-5 du Code du travail.

Son objet est de dispenser des formations professionnalisantes/qualifiantes et non professionnalisantes/non qualifiantes à destination des salariés, bénévoles (dirigeants, éducateurs, arbitres, etc.) licenciés ou non à la F.F.P.J.P. ainsi qu'aux joueurs licenciés à la F.F.P.J.P.

Module

La formation vise à l'acquisition des savoir-faire et savoir-être du bénévole au sein de la FFPJP. Il s'agit de mieux comprendre la place de la FFPJP dans l'organisation du sport en France et de proposer un environnement de pratique respectueux du cadre légal et règlementaire.

Cette formation est le prérequis obligatoire pour accéder aux fonctions d'encadrant et d'officiel au sein de la FFPJP. Elle est obligatoire pour accéder aux formations supérieures :

- ↳ Initiateur
- ↳ Arbitre départemental
- ↳ Gestionnaire de Table de Marque
- ↳ Président de Jury

Public concerné

La formation s'adresse à tous licenciés (de plus de 16 ans) désireux de participer à la vie d'un club, d'une école de pétanque, d'un comité.

Cette formation est le prérequis obligatoire pour accéder aux fonctions d'encadrant et d'officiel au sein de la FFPJP. Elle est obligatoire pour accéder aux filières de formation :

Dirigeant
Officiel
Educateur
Arbitre
Formateur

Cette formation est préconisée aux administrateurs des clubs et comités.

Condition d'entrée en formation

- ↳ Avoir 16 ans
- ↳ Être licencié à la FFPJP

Tarifs et modalités de financement

Frais pédagogiques :

Les frais d'inscription et pédagogique sont inclus dans coûts des formations suivi par la suite.
Le module est gratuit pour les administrateurs des clubs et comités départementaux et régionaux.

Calendrier et volume horaire

2 heures de formation en distanciel
Calendrier : Accès en continue

Programme de la formation

Les compétences visées sont :

- ↪ Connaître le contexte institutionnel et environnemental
- ↪ Connaître le contexte fédéral et associatif de la pétanque et du jeu provençal en France et dans le monde
- ↪ Connaître les obligations en matière d'honorabilité, de lutte contre les violences, lutte contre le séparatisme et le communautarisme
- ↪ Connaître le cursus de formation fédérale
- ↪ Agir en personne responsable dans le respect des règles du jeu et du fair-play
- ↪ Agir, intervenir en toute sécurité

Programme :

- ↪ Les principes de la responsabilité en droit français
- ↪ L'identification des risques au sein de l'association en fonction de son statut au sein de cette dernière et des activités pratiquées.
- ↪ La place de la FFPJP au sein du mouvement sportif français
- ↪ Le règlement administratif et sportif
- ↪ Les valeurs et règles du fair-play au sein de la FFPJP

Certification

Pas d'examen, une attestation de suivi de formation sera délivrée en fin de formation

Inscription

Le candidat doit s'inscrire directement sur la plateforme de formation.



Contacts

Centre National de formation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP)
13 Rue Trigance – 13002 MARSEILLE

Secrétariat :

Tél : 04 91 14 05 80- formation@petanque.fr

Responsable pédagogique : William ROUX

Ligne directe : 04 91 14 05 81 – 06 19 84 14 01- william.roux@petanque.fr